



Equipier de Première intervention Incendie

Organisation de la formation :

Public visé

Pour tout le personnel de l'établissement

Effectif par session

Maximum 8 à 10 participants

Accessibilité

Nos formations peuvent-être accessibles aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour toute demande d'aménagement

Dates et durée de formation

2 à 3,5 Heures sur 1/2 journée (Selon effectif et selon Formation recyclage ou initiale)

Lieu de la formation

Salle mise à disposition par le client ou l'organisme (2m2/pers) avec 1 table, des chaises + espace extérieur mini 80 m2 pour la pratique. Permettre accès locaux pour une visite pédagogique.

Prérequis

Etre capable de comprendre les instructions de sécurité
Etre muni de ses E.P.I.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ordinateur, vidéoprojecteur
Support pédagogique, multimédia, cours, film, photo.
Générateur de flamme, gaz, Extincteurs
Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel adaptée à l'activité des apprenants et aux risques spécifiques de l'entreprise.
Apport de connaissances,
Exposés Interactifs avec partage d'expérience
Démonstration du formateur
Exercices Pratiques pour tous sur feux réels
Visite de l'entreprise

Intervenant(s)

Formateur incendie : Pompier ou professionnel de l'urgence, expérimenté.

Modalités et délais d'accès :

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés
Inscription possible jusqu'à 24h avant le début de la f°

Tarif et conditions générales de vente:

A partir de 60€00 HT / Apprenant. Une offre tarifaire adaptée à vos spécificités, vous sera établie sur demande et envoyée par mail avec les conditions générales de vente.

Contacts :

Informations et inscriptions ;
Responsable pédagogique et référent handicap :
Marie Châtelet **02 99 96 43 71** marie@jfc-formation.fr
SARL JFC FORMATION - 6 rue de Fougères 35500 Vitré -
Code APE 8559A - RCS Rennes 508 647 872 000 37 -
Numéro Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet région Bretagne 53350567035

Objectifs pédagogiques, compétences visées

Devenir un acteur de la prévention incendie dans l'établissement
Connaître les causes probables sources d'un début et d'une propagation d'incendie afin de prévoir et limiter les imprudences et/ou négligences.

Apprendre à donner l'alerte rapidement et à intervenir en sécurité face à un début d'incendie en utilisant les moyens de lutte incendie (extincteurs, RIA ...)

Références réglementaires

Code du travail – Article R4227-28 et 4227-39 / Article L4121-1 / Article L231-3-1
Code des assurances : Règle APSAD R4 et R6

Contenu, progression pédagogique :

Formation Théorique :

Origine d'un incendie et conséquences,
Consignes de sécurité et procédures internes de l'établissement,
Risques spécifiques de l'établissement,
Mesures de prévention Incendie,
Equipements et moyens de lutte incendie de l'établissement,
Mécanisme de combustion : Le triangle du Feu,
Classification des produits combustibles,
Type et mode de propagation,
Les différents agents extincteurs,
Conditions d'efficacité des moyens de lutte et domaine d'actions,
Description et fonctionnement des extincteurs,
Les différentes méthodes d'attaques avec règles de sécurité,
Les éléments essentiels qui concourent au maintien de l'efficacité des extincteurs,
Conduite et Secours auprès d'une personne brûlée ou intoxiquée par les fumées.

Formation Pratique :

Techniques d'extinction : Maniement des extincteurs eau pulvérisée et CO2 sur feux réels avec générateur de flammes sécurisé et écologique

Options :

- Visite technique de l'entreprise et repérage de tous ses équipements de sécurité incendie.
- Fonctionnement et manœuvre des RIA, du SSI (système sécurité incendie), du réseau sprinkler

Modalités de suivi, d'évaluation et de validation. Durée de validité et Equivalence

- Modalités de suivi : Feuille collective d'emargement signée par demi-journée.
- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation et évaluation à froid disponible sur le site internet.
- Documents délivrés : Certificat de réalisation, Attestation de formation.
- Périodicité : Tous les ans